



Cabinet du Vice-Président de l'Organisation Mondiale des Douanes
pour la Région de l'Afrique Occidentale et Centrale

Office of the Vice-Chair of the World Customs Organization for the
West and Central Africa Region



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

DIRECTION GENERALE DES
DOUANES ET DES DROITS
INDIRECTS

26^{ème} REUNION DU COMITÉ
DES EXPERTS DE LA
CONFERENCE DES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES
DOUANES DE LA REGION
AFRIQUE OCCIDENTALE ET
CENTRALE

**RELEVÉ DES CONCLUSIONS
DE LA 26^{ème} RÉUNION DU COMITÉ DES
EXPERTS DE LA CONFERENCE DES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES DE LA
REGION OMD - AOC**

La vingt-sixième réunion du comité des experts de la conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région Afrique Occidentale et Centrale de l'Organisation Mondiale des Douanes s'est tenue les 23 et 24 mai 2022, à l'hôtel GHS la Coupole, à Brazzaville, République du Congo.

Cette réunion a connu la participation de dix-neuf pays, sur vingt-quatre États membres, de la vice-présidence, du secrétariat de l'OMD, des structures régionales et du groupe de travail régional sur le développement informatique.

Cette importante rencontre, inscrite dans l'agenda des activités de la Région OMD-AOC, avait pour but de préparer les dossiers en cours dans la région de même que les sujets émergents en vue de les porter à l'attention des Directeurs Généraux des Douanes lors de la 28^{ème} conférence qui se tiendra à Brazzaville les 26 et 27 mai 2022.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions prononcées respectivement par messieurs Abdel SANGO, Directeur du Bureau Régional de Renforcement des Capacités, M. NJEBI VINCENT KWALAR, Coordonnateur Régional, et Guénolé MBONGO KOUMOU, Directeur Général des Douanes de la République du Congo et Vice-Président de la région OMD-AOC.

Les trois intervenants ont chacun, dans le cadre des questions relevant de leur compétence, circonscrit l'objet et les enjeux de la réunion y compris les résultats attendus en matière : d'amélioration du cadre de la gouvernance des structures régionale, du renforcement des capacités des administrations douanières, d'élaboration du nouveau cycle du Plan stratégique régional, de la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière, de la gestion des ressources humaine, de

la finalisation du processus de mise en place du statut juridique des structures Régionales, de la poursuite des réformes entamées au sein de la Région et particulièrement la poursuite des actions de modernisation en lien avec le thème de la conférence.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après la mise en place du bureau de la réunion et de l'équipe des rapporteurs, constitués de la Vice-Présidence, du BRRC, du BRLR A-O, de la République Centrafricaine et de la République du Congo, les experts ont adopté l'ordre du jour ci-après:

- La présentation des rapports d'activités ;
- Les questions de politiques générales ;
- Les questions budgétaires et financières ;
- Les questions techniques ;
- Le programme de l'OMD pour l'établissement d'un réseau régional des champions de la modernisation du capital douanier ainsi que « la déclaration de Brazzaville » relative à la modernisation du Capital Humain ;
- Et pour finir, les questions diverses.

Ainsi, pendant deux jours de travaux, caractérisés par la convivialité et l'abnégation de tous les participants, les experts ont eu des échanges fructueux comme l'illustre le relevé des conclusions qui en découle.

Au titre de la présentation des rapports d'activités, les intervenants sont revenus sur les différentes actions menées, les difficultés rencontrées ainsi que les perspectives.

Concernant les questions de politique générale, les discussions ont porté sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des 26^{ème} et 27^{ème}

conférences des Directeurs Généraux des Douanes et de la 1^{ère} Session budgétaire ainsi que de la présentation du bilan de la mise en œuvre du Plan Stratégique régional 2018 - 2022.

Abordant les questions budgétaires et financières, les experts ont pu passer en revue, les rapports du comité financier et du comité d'audit, le projet de barème des contributions de chaque pays, le régime des sanctions pour non-paiement des cotisations ainsi que le projet d'audit des structures régionales.

S'agissant des questions techniques, les experts ont suivi la présentation portant sur le programme pilote d'établissement d'un réseau régional des champions de la modernisation de la gestion du capital humain douanier, suivie de la lecture de « la déclaration de Brazzaville ». Ensuite, les BRLR de la région ont partagé les résultats de efforts entrepris pour la mise en œuvre des outils de l'OMD en matière de lutte contre la fraude ainsi que le bilan des dernières opérations réalisées (CRIPHARM 6 et ALAMBA 2).

Au terme des travaux, marqués par des discussions fructueuses, les experts ont formulé les recommandations ci-après :

AU TITRE DU STATUT DES STRUCTURES REGIONALES (4)

A la Vice-Présidence :

1. Poursuivre et consolider les travaux liés à l'élaboration des textes sur le statut des structures régionales ;
2. Accélérer et finaliser avec les pays hôtes, le processus d'adoption des statuts des structures régionales ;

3. Inciter les administrations membres à mettre à la disposition des structures régionales des attachés techniques.

Aux structures régionales:

4. Proposer un organigramme pour chaque structure régionale afin de favoriser la mise à disposition de compétences venant des administrations.

AU TITRE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES (11)

Au Secrétariat de l'OMD:

1. Finaliser le processus d'accréditation des experts pré-accrédités de la région ;

Au BRRC:

2. Promouvoir les experts accrédités de la région dans les missions de renforcement des capacités ;
3. Inviter les administrations des Douanes à procéder à l'exercice de l'auto-évaluation des feuilles de route afin d'évaluer leurs performances et orienter les besoins en renforcement des capacités.

Aux Administrations douanières:

4. Encourager les cadres des administrations à s'intéresser au processus d'accréditation de l'OMD ;
5. S'approprier les initiatives engagées par l'OMD dans le cadre de la mesure de la performance ;
6. Encourager le personnel douanier à l'utilisation de la plateforme CLICK de l'OMD ;
7. S'approprier et mettre en place le programme du réseau des champions de la modernisation de la gestion du capital humain douanier et soutenir les « champions » du réseau par la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour l'accomplissement de leurs activités ;
8. Prendre acte de « la déclaration de Brazzaville » et s'engager dans sa mise en œuvre.

Au BRRC:

9. Développer des compétences en vue d'accompagner les administrations douanières de la région dans la mise en place des mécanismes de la mesure de la performance ;
10. Actualiser la plateforme d'archivage des documents des réunions sur le site régional.

Aux structures régionales :

11. Mettre en place un mécanisme d'évaluation des points de contact du BRRC et des Correspondants nationaux des BRLR.

AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE (6)

Au Secrétariat de l'OMD :

1. Organiser, en rapport avec les BRLR, un atelier régional de formation des formateurs sur le renseignement, la sécurité et la gestion des risques.

A la Vice-Présidence :

2. Accompagner les BRLR dans la mise en œuvre des opérations CRIPHARM et ALAMBA en y associant d'autres partenaires internationaux.

Aux BRLR :

3. Proposer à la prochaine conférence des Directeurs généraux un Protocole d'Accord pour l'échange d'informations et de renseignements entre les administrations des Douanes des pays de la Région.

Aux administrations douanières

4. Assurer la formation du personnel des Douanes dans le domaine du renseignement, de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme ;

5. Capitaliser les acquis des opérations CRIPHARM et ALAMBA pour mener les investigations en vue de démanteler les courants de fraudes dans la région.
6. Se doter, en rapport avec le Secrétariat de l'OMD, de l'application dénommée Réseau national de lutte contre la fraude (nCEN).

AU TITRE DE L'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE REGIONAL (PSR) 2023-2027 (4)

Au BRRC:

1. Élaborer le Plan Stratégique Régional selon l'approche tableau de bord prospectif;
2. Organiser une consultation régionale pour l'élaboration du PSR ;

Aux administrations et Structures régionales :

3. Transmettre au BRRC les contributions devant être intégrées au nouveau PSR ;
4. Participer à un groupe de travail relatif à l'élaboration du PSR ;

AU TITRE DU FONDS RÉGIONAL (8)

A la Vice-Présidence :

1. Sensibiliser les administrations débitrices au paiement de tous les arriérés de cotisation ;

2. Allouer un budget au GTR informatique pour le financement de ses activités.

Aux Directeurs Généraux :

3. S'approprier le manuel régional de procédure financière pour l'optimisation du suivi de leurs contributions annuelles et le règlement des contestations inhérentes aux dysfonctionnements des transactions bancaires ;
4. Veiller à ce que chaque administration membre soit à jour de ses contributions annuelles ;
5. Examiner pour adoption les projets relatifs aux nouveaux barèmes des contributions au fonds régional et au régime des sanctions pour non-paiement des contributions, en vue de leur opérationnalisation dans un délai à fixer par la Conférence des Directeurs Généraux ;
6. Instruire le comité financier sur la nécessité de conduire une étude permettant de rechercher des financements alternatifs pour améliorer le volume du fonds régional.

Au comité financier :

7. Organiser, en rapport avec le comité d'audit et le gestionnaire de fonds, une rencontre de partage sur le manuel de procédures budgétaires et financières avec les gestionnaires de fonds des administrations membres.

Au comité d'audit :

8. Procéder à un audit de toutes les structures régionales.

AU TITRE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (4)

Aux Administrations des douanes :

1. Pérenniser les bonnes pratiques acquises par les services informatiques pour la résilience des administrations douanières face à la pandémie à coronavirus, notamment en matière de mobilité et de dématérialisation ;
2. Mettre en place une plateforme de soumission et de gestion des demandes en ligne ;
3. Initier la mise en place de solutions de paiement en ligne ;
4. Mettre en place des help desk pour répondre aux défis de la digitalisation.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2022